Ré-initialiser Formulaire

FORMALIS guichet d'entreprises

N° d'agréation Group S

Nom et prénom:

Tél:

e-mail:

Guichet d'entreprises FORMALIS de:

Document d'indication pour le guichet d'Entreprises FORMALIS

Case I Données du CEDANT

N° BCE ou TVA du CEDANT:

Date d'arrêt de toutes les activités:

◯ personne morale ◯ personne physique

Rue: N°: Bte:

Code postal: Commune:

Tél: Fax:

GSM: e-mail:

Case II Identification de l'entreprise

◯ personne morale ◯ personne physique N° Entreprise :

Rue: N°: Bte:

Code postal: Commune:

Tél: Fax:

GSM: e-mail:

Connaissances de gestion

description

- Prouvées via Diplôme(s):
- Prouvées via Expérience Prof.:
- Prouvées via Attest. Etablissement:
- Prouvées via ancien. inscript. Reg. de Commerce:
- Prouvées via tierce personne:
- Ne doivent pas être prouvées:

Connaissances Professionelles (métiers réglementés)

description

- Prouvées via Diplôme(s):
- Prouvées via Expérience Prof.:
- Prouvées via Attest. Etablissement:
- Prouvées via tierce personne:
- Ne doivent pas être prouvées:

Type de reprise

- ☐ l'entièreté
- ☐ seulement les Unités d'Etablissement

Nom et adresse de la nouvelle unité d'établissement

UE	Dénomination commerc.	Adresse	CP	Commune:	Date début act.

Désirez-vous rajouter des Unités d'Etablissement? Cliquez ici

NOTE

Notez uniquement les ACTIVITES divergentes (création ou radiation) de celles qui existent

NACEBEL	Description	Date début act.	Activité	UE

Désirez-vous rajouter des activités? Cliquez ici

Important en cas de reprise

- Nous préférons que, tant l'acheteur que le vendeur, se présentent au guichet d'entreprise afin de nous permettre de régler en même temps le dossier des deux entreprises.
- Tous deux doivent être en possession de leur carte d'identité.
- Dans le cas de personnes morales, il nous faut les statuts des deux entreprises.
- Si l'acquéreur se présente seul, il doit être en possession de la carte d'identité du cédant, éventuellement des statuts des deux sociétés et de l'acte de vente.
- Si l'acquéreur désire bénéficier, durant 1 an, de l'exeption de preuves de connaissances professionnelles, il faut:
  - que le cédant cesse totalement ses activités (radiation),
  - que l'acquéreur reprenne toutes les activités et toutes les Unités d'Etablissement sans en rajouter, ni en enlever.
- Dans les autres cas, il se peut que les connaissances de gestion et/ou professionelle doivent être prouvées immédiatement sur base de diplômes, d'expérience professionelle ou par un tiers, comme dans le cas d'une nouvelle inscription

Désirez-vous d'autres services pour votre client?

- Affiliation à la caisse des indépendants: ☐ oui ☐ non
- Demande d'immatriculation TVA (604a): ☐ oui ☐ non
- Demande de radiation TVA (604c): ☐ oui ☐ non

Désirez-vous communiquer autre chose au Guichet d'Entreprise ?

description

NOTE

Une fois que le document est complèté, vous cliquez sur le bouton ci-dessous pour envoyer le document à nos services. A titre d'accusé de réception il vous sera transmis une copie du document complèté que vous pourrez récupérer au niveau de votre Explorateur et sauver ou imprimer par la suite.

TERMINER

NOTE